

TRAIL DES KAGOUILLE

Départ des trails 9h30

12 km : 10€ - 5 km : 5€

La préinscription jusqu'au 7 juin

(adresse : TEAM KAGOUILLE Chez Mr TAILLEBOIS 11 route du stade - 33190 Lamothe Landerron)

9h15 : Randonnée pédestre : 11km, 5 € l'engagement.

Bulletin d'inscription : pour le 10 juin 2018 à St Michel de Lapujade

Retrait des dossards à partir de 7h30

Nom : Prénom :

Sexe : F M Né(e) le : Catégorie :

Trail de 12 km Trail de 5 km Randonnée de 11 km

N° de licence : Club :

- Certificat médical obligatoire pour les non-licenciés (course à pieds en compétition).
 Je certifie avoir pris connaissance du règlement.

Règlement :

Règlement et informations Trail

Art.1 : L'Association TEAM KAGOUILLE est organisateur de cette épreuve le dimanche 10 juin 2018 et placé sous la réglementation de l'UFO-LEP. L'épreuve est inscrite au calendrier des courses hors stade de l'UFOLEP Gironde

Art.2 : L'épreuve se déroule sur la commune de Saint Michel De La Pujade et le trail (12km / 5km) chemine en grande partie dans la forêt.

Art.3 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance contractée auprès de AVIVA, en conformité avec la Charte de Courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque concurrent déclare être personnellement assuré et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de blessure de quelque nature qu'elle soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, ainsi qu'en cas de vol.

Art.4 : L'épreuve est ouverte aux Benjamins minims sur le trail 5km et à partir de Cadets et plus sur le trail 12km. licenciés sous présentation d'une licence UFOLEP ou FFA en cours de validité et non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » Tout coureur participe à l'épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité.

Art.5 : Les engagements sont payants avec une majoration le jour de la course. Les engagements seront clos 30' avant le début de l'épreuve. Il est possible de s'inscrire par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription imprimé sur le flyer avec copie de la licence ou du certificat médical et règlement.

Art.6 : Une assistance médicale sera assurée par les Sauveteurs Secouristes Français de Margaux (33460), les zones de présence des secouristes se situeront au 5eme km, au 8eme km et au départ et à l'arrivée.

Art.7 : Les participants s'engagent à respecter les chemins empruntés et à ne pas jeter les tubes de gel ou divers papiers. Des poubelles seront à disposition des compétiteurs sur le site de départ et d'arrivée.

Art.8 : Le retrait des dossards se fera le jour même.

Art.9 : Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de cette épreuve sur tous les supports publicitaires et promotionnels liés au club organisateur. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et liberté », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Art.10 : les récompenses seront attribuées aux 3ers H. et F. du classement scratch et au 1er de chaque catégorie H. et F.

Art.11 : Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Fait à St Michel de Lapujade, le/...../2018

Signature :